

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTE DE DRUMMOND
MUNICIPALITÉ DE LEFEBVRE**

2013-01-14 Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil Municipal de Lefebvre tenue à la salle du Conseil Municipal le 14^e jour du mois de janvier 2013 à 20 heures formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire à laquelle séance sont présents:

Monsieur le Maire, Claude Bahl

Les conseillers:
Jocelyn Verrier, Rachel Laflamme, Denis Laroche, Lina Lacharité, Roger Tessier et François Parenteau

Madame Julie Yergeau, directrice générale et secrétaire-trésorière est aussi présente.

(13-01-01) ADOPTION ORDRE DU JOUR

Sur proposition de la conseillère Rachel Laflamme et appuyé par le conseiller Jocelyn Verrier et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté.

(13-01-02) ADOPTION PROCÈS-VERBAL

Il est proposé par le conseiller François Parenteau et appuyé par le conseiller Denis Laroche et résolu à l'unanimité des conseillers que le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil Municipal tenue le 3e jour du mois de décembre 2012 soit accepté tel que rédigé.

(13-01-03) ADOPTION PROCÈS-VERBAL

Il est proposé par la conseillère Lina Lacharité et appuyé par la conseillère Rachel Laflamme et résolu à l'unanimité des conseillers que le procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil Municipal tenue le 18^e jour du mois de décembre 2012 à 19:30 heures soit accepté tel que rédigé.

(13-01-04) ADOPTION PROCÈS-VERBAL

Il est proposé par le conseiller Jocelyn Verrier et appuyé par le conseiller Roger Tessier et résolu à l'unanimité des conseillers que le procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil Municipal tenue le 18^e jour du mois de décembre 2012 à 19:45 heures soit accepté tel que rédigé.

(13-01-05) APPROBATION DES COMPTES

Il est proposé par la conseillère Lina Lacharité et appuyé par le conseiller François Parenteau et résolu à l'unanimité des conseillers que les comptes à payer suivants, présentés par la secrétaire-trésorière pour le mois de janvier 2013 soient acceptés et payés.

NO. BÉNÉFICIAIRE	DESCRIPTION	MONTANT
6296 Bell Canada	Lignes téléphoniques municipales déc. 2012	369.60\$
6297 CEGEP De Drummondville	Bourses d'études 2013	350.00\$
6298 Les Éditions Juridiques FD	#298522 Mise à jour du Code Municipal	77.01\$
6299 Équipement Sanitaire Drummond	#275833 et #276160 Produits hygiéniques et nettoyeurs	318.24\$
6300 Excavation André Provencher Enr.	3 ^e versement pour le déneigement des Stationnements	1 425.69\$
6301 Excavation Yergeau Enr.	2 ^e versement pour le déneigement des chemins	19 670.75\$
6302 Fabrique Ste-Jeanne D'Arc	#53 à59 Entretien ménager de juillet à décembre 2012	422.96\$
6303 Hydro-Québec	Électricité luminaires mois de décembre 2012	404.43\$
6304 L'Industrielle Alliance	Assurance collective mois de janvier 2013	574.18\$
6305 Jeffrey Boyce	2 ^e versement pour la Patinoire/ janvier 2013	625.00\$
6306 Laboratoire d'Environnement SM	#1209103 Analyse d'eau mois de décembre 2012	154.07\$
6307 Marco Mini-Mécanique Inc	#39884-#39906 Réparation de la souffleuse	48.85\$
6308 Mégaburo	#50-0840698 compteur du Photocopieur, 50-0842383 Encre et papeterie	402.94\$
6309 MRC de Drummond	Versement de janvier 2013, #2012-01539 Révision Décembre, # 2012-01546 Demande de permis, #2012-01576 charges en Inspection décembre 2012	5 024.44\$
6310 Postes Canada	Médias poste mois de décembre 2012	131.03\$
6311 RIMGD Bas St-François	Versement de janvier et décembre 2013	7 830.00\$
6312 RONA	#253708-1 Courroie pour souffleuse	6.47\$
6313 SPA de Drummond	1 ^{er} versement pour la fourrière municipal 2013	851.11\$
6314 Telus	Frais de cellulaire mois de décembre 2012	62.89\$
6315 Ultramar limitée	#219611 huile à chauffage Église et #219612 huile à Chauffage École	1 635.28\$
6316 Visa Desjardins	#A0059185 filets pour les buts d'hockey, #A0656924 essence camion, achat jus et biscuits	140.44\$

DÉPÔT DU RAPPORT DES DÉPENSES AUTORISÉES PAR LA SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE SELON LES RÈGLEMENTS 344 & 351

La secrétaire-trésorière dépose un rapport des dépenses autorisées selon les règlements numéros 344 & 351.

(13-01-06) MANDAT DES VÉRIFICATEURS POUR L'EXERCICE FINANCIER 2012

CONSIDÉRANT la résolution numéro (12-08-169) *Nomination des vérificateurs*, pour une période de trois ans, soit 2012-2013 et 2014;

CONSIDÉRANT que *Samson Bélair / Deloitte & Touche s.e.n.c.r.l.* demande une résolution de mandat pour la vérification des états financiers 2012;

Proposé par : Roger Tessier

Appuyé par : Jocelyn Verrier

IL EST RÉSOLU que la Municipalité de Lefebvre mandate *Samson Bélair / Deloitte & Touche s.e.n.c.r.l.* comme vérificateur des comptes de la municipalité pour l'exercice 2012 en ce qui concerne la vérification des états financiers, l'état établissant le taux global de taxation et tout autre document que détermine le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, par règlement publié à la Gazette officielle du Québec selon l'article 966.2 du Code municipal.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

(13-01-07) MANDAT DES VÉRIFICATEURS POUR LA REDDITION DE COMPTES DU MTQ 2012

CONSIDÉRANT QUE le Ministère des Transports a versé une compensation de 105 873.\$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2012;

CONSIDÉRANT QUE la secrétaire-trésorière doit compléter l'annexe A « Reddition de comptes » pour le programme d'aide à l'entretien du réseau routier local identifiant les interventions réalisées par la municipalité sur les routes locales;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit nommer un vérificateur externe pour présenter dans les délais signifiés le dépôt de la reddition de comptes annexe B dûment complétée;

CONSIDÉRANT QUE cette reddition doit être transmise au Ministère des Transports au plus tard le 30 avril 2013 :

Proposé par: Lina Lacharité

Appuyé par : Denis Laroche

IL EST RÉSOLU que *Samson Bélair / Deloitte & Touche s.e.n.c.r.l.* soit nommé comme vérificateur externe pour le dépôt de la reddition de comptes Annexe B « Rapport de vérification »;

Que la secrétaire-trésorière soit autorisée à remplir tous les documents relatifs à la reddition de comptes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

(13-01-08) MAIRE SUPPLÉANT

CONSIDÉRANT que le conseil peut nommer un des conseillers comme maire suppléant, lequel en l'absence du maire, remplit les fonctions du maire, avec tous les privilèges, droits et obligations y attachés;

Proposé par: Lina Lacharité

Appuyé par : Jocelyn Verrier

IL EST RÉSOLU que Monsieur François Parenteau soit nommé maire suppléant de la Municipalité de Lefebvre pour l'année 2013, conformément à l'article 116 du Code municipal.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

(13-01-09) CONSEILLERS RESPONSABLES DES ACTIVITÉS

CONSIDÉRANT que chaque membre du conseil municipal doit être responsable de certaines tâches spécifiques;

Proposé par : Jocelyn Verrier

Appuyé par : Denis Laroche

IL EST RÉSOLU que chacun des conseillers soient désignés pour être responsable des activités suivantes pour l'année 2013:

JOCELYN VERRIER

- 3^e responsable service incendie de Durham Sud sur appel
- Représentant à Régie intermunicipale de gestion des déchets du Bas St-François

RACHEL LAFLAMME

- 1^{er} responsable service incendie de Durham Sud sur appel
- Responsable de l'école

DENIS LAROCHE

- Substitut responsable de l'école
- Délégué responsable service incendie
- Responsable de la patinoire

LINA LACHARITÉ

- Responsable de la bibliothèque municipale
- 6^e responsable priorité d'appel système d'alarme bâtiments municipaux
- Responsable de la sécurité civile

ROGER TESSIER

- Représentant à la Régie intermunicipale de la Gestion des déchets du Bas St-François
- Responsable des bâtiments municipaux

FRANÇOIS PARENTEAU

- Responsable de la voirie municipale et de l'employé de voirie
- 2^e responsable service incendie de Durham Sud sur appel
- Substitut à la Régie intermunicipale de la Gestion des déchets du Bas St-François
- Maire suppléant

Adoptée à l'unanimité des conseillers

(13-01-10) NOMINATION DE DEUX DÉLÉGUÉS ET UN SUBSTITUT / RIGD BAS ST-FRANÇOIS

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Lefebvre doit nommer deux représentants et un substitut pour assister aux assemblées de la Régie intermunicipale de Gestion des déchets du Bas St-François pour l'année 2013;

Proposé par: Denis Laroche

Appuyé par : Rachel Laflamme

IL EST RÉSOLU que la Municipalité de Lefebvre nomme Monsieur Jocelyn Verrier, conseiller et Monsieur Roger Tessier, conseiller, comme délégués ainsi que Monsieur François Parenteau, conseiller, comme substitut pour assister aux assemblées de la Régie intermunicipale de Gestion des déchets du Bas St-François.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

(13-01-11) OFFRANDES DE MESSES

CONSIDÉRANT que la population de Lefebvre apprécie les offrandes de messes offertes par la municipalité en signe de sympathie;

Proposé par : Roger Tessier

Appuyé par : Jocelyn Verrier

IL EST RÉSOLU que la Municipalité de Lefebvre maintienne sa politique d'offrandes de messes lors du décès d'une personne demeurant dans la municipalité;

Que deux messes soient payées lors du décès d'une personne résidante dans la Municipalité de Lefebvre et dans certains autres cas particuliers avec autorisation du Conseil;

Que ces sommes soient prises dans le poste budgétaire (02-190-00-990).

Adoptée à l'unanimité des conseillers

(13-01-12) TRAPPAGE DE CASTORS

CONSIDÉRANT qu'à chaque année des barrages de castors sont faits dans les cours d'eau et nuisent à la circulation de l'eau;

Proposé par: Roger Tessier

Appuyé par : Denis Laroche

IL EST RÉSOLU que la Municipalité de Lefebvre maintienne sa politique en ce qui concerne le trappage de castors en 2013 sur le territoire de la Municipalité de Lefebvre afin de diminuer les dégâts causés par ceux-ci;

Que la municipalité paie vingt dollars (20.\$) aux trappeurs pour chaque castor trappé, après vérification par l'inspecteur municipal;

Qu'une somme de trois cents dollars (300.\$) soit allouée pour cette dépense, prise dans le poste budgétaire (02-320-00-649).

Adoptée à l'unanimité des conseillers

RAPPORT DE VOIRIE POUR L'ANNÉE 2012

Travaux de pulvérisation et pavage de la route O'Brien :

- Pulvérisation du pavage de la route O'Brien 6.1 m par 627 m à partir du 10^e rang
- Mise en forme du chemin
- Pulvérisation et mise en forme d'une partie du stationnement
- Changement d'un puisard coin route O'Brien et 10^e rang
- Pavage EB 14-58-34@150 kg/m² sur la route O'Brien sur une distance 3230 mètres et sur le 11^e rang Est sur une distance 30.7 mètres
- Réaménagement des accotements avec de la pierre en place

Abat poussière

Une quantité de 31 994 litres de chlorure de calcium liquide 35% a été épandue sur les chemins de gravier.

Lignage de rues :

Sur la route Caya (2.5 km)
Sur la Route O'Brien (10 km)
Sur le 12^e rang jusqu'à la limite de la municipalité de St-Théodore d'Acton (1 km)
Sur le 11^e rang Est (2.5 km)
Sur la rue Desmarais (0.5 km)
Sur la rue Tessier (0.5 km)
Sur le 7^e rang Ouest (1.5 km)

Nettoyage de fossé :

- Fossé sur le 8^e rang près du numéro civique 218 (environ 793 mètres)
- Fossé sur le 12^e rang près de la propriété de M. Gaétan Maurais (environ 94 mètres)
- Fossé sur la rue Tessier (environ 71 mètres)
- Fossé sur la route O'Brien près du numéro civique 219 et en direction du 11^e rang (environ 481 mètres)

Rapiéçage d'asphalte mécanisé :

- 302.88 tonnes métriques d'enrobé bitumineux de type EB-10c ont été posées sur la chaussée comme travaux de rapiéçage d'asphalte à divers endroits dans la municipalité

Rechargement dans divers chemins :

- Rechargement de 493.58 tonnes métriques de pierre 0-3/4 dans le 11^e rang Ouest
- Rechargement de 114.87 tonnes métriques de pierre 0-3/4 dans le 9^e rang
- Rechargement de 63.87 tonnes métriques de pierre 0-3/4 et 6 voyages de galet dans la route Caya

Enlèvement de roches :

Plusieurs roches ont été enlevées dans le chemin de la route Ployart, de la route O'Brien et du 9^e rang

Réparations de chemins :

- Des travaux de réparation de chemin sur la route O'Brien près du numéro civique 80 ont été effectués sur une distance d'environ 50 mètres. Il y a eu achat de 67.46 tonnes métriques de pierre 0-1/2 et de 78.72 tonnes métriques de pierre 0-3/4 pour recharger le chemin.
- Au printemps 2012, le chemin du 11^e rang Ouest près du pont a été excavé pour enlever un ventre de bœuf.

Réparation de ponceau de chemin :

- Abaisser et replacer le ponceau sur la route O'Brien près du Marché Ste-Jeanne D'Arc

Réparation des glissières de pont:

Aucuns travaux sur les glissières des ponts

Le nivellement, déneigement, fauchage en bordure des chemins et coupage de branches ont également été effectués.

(13-01-13) FRAIS RELATIFS À LA COUR MUNICIPALE

CONSIDÉRANT que la municipalité a adhéré à la Cour municipale commune de Drummondville;

CONSIDÉRANT qu'un procureur a été assigné aux dossiers de la municipalité en ce qui concerne la cour municipale;

CONSIDÉRANT que tout dossier transmis à la cour municipale entraîne des frais d'ouverture de dossier ainsi que des honoraires comme procureur de la municipalité devant la cour municipale;

Proposé par: Denis Laroche

Appuyé par : Jocelyn Verrier

IL EST RÉSOLU que la Municipalité de Lefebvre autorise les frais relatifs à la Cour municipale commune selon l'entente portant sur l'établissement d'une cour municipale commune et de la modification numéro 2 à ladite entente, intervenue entre la Ville de Drummondville et la Municipalité de Lefebvre;

Que la Municipalité de Lefebvre autorise les frais d'honoraires du procureur devant la Cour municipale assigné aux dossiers de la municipalité soit la firme Therrien Couture s.e.n.c.r.l.;

Qu'une somme de mille dollars (1 000.\$) soit allouée pour ces frais, prise dans le poste budgétaire (02-120-00-412).

Adoptée à l'unanimité des conseillers

(13-01-14) VÉRIFICATION RÈGLEMENTS MUNICIPAUX

CONSIDÉRANT qu'il est important de faire vérifier certains règlements municipaux ou autres documents afin de s'assurer de leur légalité;

Proposé par : Roger Tessier

Appuyé par : Rachel Laflamme

IL EST RÉSOLU que le Conseil Municipale de Lefebvre autorise les dépenses relatives à la vérification des règlements municipaux ou autres documents importants de la municipalité par les conseillers juridiques « Therrien Couture s.e.n.c.r.l., avocats » en 2013;

Que ces déboursés soient pris dans le poste budgétaire (02-190-00-412).

Adoptée à l'unanimité des conseillers

(13-01-15) MODIFICATION RÉOLUTION (12-11-249) / PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENECE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ)

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier la résolution numéro (12-11-249) « PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ) »;

Proposé par : Lina Lacharité

Appuyé par : François Parenteau

IL EST RÉSOLU de modifier la résolution (12-11-249) « PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ) » adoptée le 19 novembre 2012 avec l'ajout du paragraphe suivant :

« Que la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution. »

Adoptée à l'unanimité des conseillers

(13-01-16) PG SOLUTIONS / RENOUELEMENT CONTRAT DE SERVICE

CONSIDÉRANT que le contrat pour l'entretien et le support des logiciels municipaux ainsi que pour les améliorations et modifications législatives avec "PG Solutions." doit être renouvelé;

Proposé par : François Parenteau

Appuyé par : Denis Laroche

IL EST RÉSOLU que la Municipalité de Lefebvre renouvelle le contrat de service avec "PG Solution" au montant de quatre mille neuf cent quinze dollars (4 915.\$) plus les taxes pour l'année 2013;

Il est également résolu d'autoriser la secrétaire-trésorière à acquitter cette somme, soit 5 651.02\$, prise dans le poste budgétaire (02-130-00-414).

Adoptée à l'unanimité des conseillers

(13-01-17) ALLOCATION POUR ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUEL

CONSIDÉRANT l'allocation pour l'achat d'équipement de protection individuel prévue au contrat de travail de Monsieur Bertrand Proulx;

Proposé par : Jocelyn Verrier

Appuyé par : Denis Laroche

IL EST RÉSOLU par le conseil d'allouer une somme de trois cents dollars (300.\$) pour l'achat d'équipement de protection individuel ;

Que la secrétaire-trésorière soit autorisée à verser la somme de 300.\$ à Monsieur Bertrand Proulx, prise dans le poste budgétaire (02-320-00-641).

Adoptée à l'unanimité des conseillers

(13-01-18) RÉSEAU BIBLIO CQLM / CONTRIBUTION MUNICIPALE 2013

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Lefebvre doit acquitter à chaque année sa contribution municipale au Réseau biblio Centre-du-Québec - Lanaudière - Mauricie Inc. comme prévu dans l'entente intervenue entre les parties;

Proposé par : Lina Lacharité

Appuyé par : Denis Laroche

IL EST RÉSOLU que la Municipalité de Lefebvre fasse partie du Réseau biblio Centre-du-Québec - Lanaudière - Mauricie Inc. pour l'année 2013 et verse à la dite bibliothèque une somme de quatre mille huit cent trente-sept dollars et cinquante-huit cents (4 837.58\$) plus les taxes comme contribution en 2013;

Il est également résolu d'autoriser la secrétaire-trésorière à acquitter ce montant, soit 5 562.01\$, affecté dans les postes budgétaires (02-702-30-414), (02-702-30-447) et (02-702-31-447).

Adoptée à l'unanimité des conseillers

(13-01-19) ADMQ / COTISATION

CONSIDÉRANT la période de renouvellement des cotisations des membres de l'Association des Directeurs Municipaux du Québec pour l'année 2013;

Proposé par : Jocelyn Verrier

Appuyé par : Roger Tessier

IL EST RÉSOLU que la Municipalité de Lefebvre verse une somme de trois cent quatre-vingt-quinze dollars (395.\$) plus les taxes à l'Association des Directeurs Municipaux du Québec comme cotisation pour l'année 2013;

Il est également résolu d'autoriser la secrétaire-trésorière à acquitter cette somme, soit 454.16\$, prise dans le poste budgétaire (02-130-00-494).

Adoptée à l'unanimité des conseillers

(13-01-20) PROGRAMME NAISSANCE 2013

CONSIDÉRANT que le Conseil municipal désire reconnaître les naissances 2013 dans la municipalité;

Proposé par : François Parenteau

Appuyé par : Lina Lacharité

IL EST RÉSOLU que le Conseil renouvelle son « Programme pour les naissances 2013 » sur le territoire de la Municipalité de Lefebvre;

Que le programme se décrit comme suit :

- La Municipalité verse un montant de cent cinquante dollars (150.\$) par naissance
- La présentation d'une preuve de naissance est obligatoire (ex. : Certificat de naissance)
- La présentation d'une preuve de résidence sur le territoire de la Municipalité de Lefebvre est obligatoire (ex. : permis de conduire, facture avec adresse y figurant)

Que ce programme est effectif à partir du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2013;

Il est également résolu que les dépenses relatives à ce programme soient autorisées dans le poste budgétaire (02-190-00-990).

Adoptée à l'unanimité des conseillers

(13-01-21) AIDE FINANCIÈRE 2013/ ASSOCIATION RÉGIONALE DE LOISIR POUR PERSONNES HANDICAPÉES DU CENTRE-DU-QUÉBEC INC.

CONSIDÉRANT la demande de l'Association Régionale de Loisir pour personnes handicapées du Centre-du-Québec inc. pour une contribution financière;

Proposé par : Roger Tessier

Appuyé par : Jocelyn Verrier

IL EST RÉSOLU que la Municipalité de Lefebvre verse une aide financière au montant de cent dollars (100.\$) à l'Association Régionale de Loisir pour personnes handicapées du Centre-du-Québec inc. pour l'année 2013;

Il est également résolu que la secrétaire-trésorière soit autorisée à acquitter cette somme de 100.\$, prise dans le poste budgétaire (02-190-00-990).

Adoptée à l'unanimité des conseillers

(13-01-22) ACTIVITÉS SPORTIVES & CULTURELLES /TAXES NON RÉSIDENT

CONSIDÉRANT que certains résidents s'inscrivent à des activités sportives et culturelles à l'extérieur de la municipalité de Lefebvre;

CONSIDÉRANT que ces dits résidents doivent défrayer un montant supplémentaire soit la taxe de non résident;

CONSIDÉRANT que certains résidents demandent à la municipalité de rembourser une partie des taxes de non résident;

Proposé par : François Parenteau

Appuyé par : Rachel Laflamme

IL EST RÉSOLU par le Conseil municipal de Lefebvre de ne pas rembourser la taxe de non résident comme aide financière pour les activités sportives et culturelles en 2013.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

(13-01-23) CLASSEMENT ARCHIVES 2013

CONSIDÉRANT qu'une semaine de classement dans les archives municipales est nécessaire pour l'année 2013;

Proposé par : Lina Lacharité

Appuyé par : Jocelyn Verrier

IL EST RÉSOLU que la municipalité de Lefebvre accepte l'offre de service de Monsieur Dominic Boisvert, archiviste pour le classement des archives au montant de neuf cent onze dollars et soixante-dix cents (911.70\$) plus les taxes applicables pour une période d'une semaine prévue en 2013.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

(13-01-24) COMMANDE DE BACS

CONSIDÉRANT que l'inventaire des bacs à déchets et à récupération est bas ;

Proposé par : Lina Lacharité

Appuyé par : Denis Laroche

IL EST RÉSOLU que la municipalité fasse une commande de bacs chez Groupe Environnemental Écoloxia;

Que quinze (15) bacs noirs de 360 litres et dix (10) bacs verts de 360 litres soient achetés ;

Qu'une somme de deux mille quinze dollars (2 015.\$) soit allouée pour l'achat de bacs et la livraison, affectée dans le poste budgétaire (54-150-00-000).

Adoptée à l'unanimité des conseillers

(13-01-25) FORMATION – TRAVAIL EN ESPACES CLOS

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Wickham désire former un groupe pour recevoir la formation « Travail en espaces clos » offerte par le Groupe Accisst;

Proposé par : Roger Tessier

Appuyé par : François Parenteau

IL EST RÉSOLU que la Municipalité de Lefebvre autorise Monsieur Bertrand Proulx, inspecteur municipal à participer à la formation en « Travail en espaces clos » organisée par la Municipalité de Wickham;

Que la secrétaire-trésorière soit autorisée à acquitter les frais d'inscription pour cette formation;

Qu'une somme de deux cent cinquante dollars (250.\$) soit allouée pour cette dépense, prise dans le poste budgétaire (02-320-00-454).

Adoptée à l'unanimité des conseillers

(13-01-26) TRAVAUX HÔTEL DE VILLE

CONSIDÉRANT que des travaux de remplacement des luminaires fluorescents à l'hôtel de ville doivent être effectués;

CONSIDÉRANT l'offre de service de *Réjean Gauthier, entrepreneur électricien Inc.* pour ces travaux de remplacement de luminaires au montant de 1290.\$ plus taxes;

CONSIDÉRANT que le plafond dans le bureau du maire doit être refait avant d'effectuer le changement des luminaires;

CONSIDÉRANT la soumission #2044 de *Construction S.B.* pour l'installation d'un nouveau plafond suspendu au montant de 295.\$ plus taxes;

Proposé par : François Parenteau

Appuyé par : Lina Lacharité

IL EST RÉSOLU que la municipalité de Lefebvre accepte la soumission de *Réjean Gauthier, entrepreneur électricien Inc.* pour le remplacement des luminaires fluorescents à l'hôtel de ville au montant de mille deux cent quatre-vingt-dix dollars (1 290.\$) plus taxes;

Il est également résolu d'accepter la soumission de *Construction SB* pour les travaux de rénovation du plafond dans le bureau du maire au montant de deux cent quatre-vingt-quinze dollars (295\$) plus taxes;

Qu'une somme de mille huit cent cinquante dollars (1850.\$) soit allouée pour ces travaux, prise dans les postes budgétaires (02-190-00-522) et (03-310-03-000).

Adoptée à l'unanimité des conseillers

(13-01-27) SUBVENTION ANIMATION / BIBLIOTHÈQUE

CONSIDÉRANT que Madame Pauline Delude, coordonnatrice de la bibliothèque, a organisé une activité « aux bons soins » avec Nathalie Massé;

CONSIDÉRANT que cette activité a été payée par la FADOQ Club de Lefebvre et que la municipalité a reçu une subvention au montant de 175\$ pour cette activité d'animation;

Proposé par : Denis Laroche

Appuyé par : François Parenteau

IL EST RÉSOLU que le Conseil municipal accepte que la subvention reçue pour cette animation soit remise à la FADOQ Club de Lefebvre;

Que la secrétaire-trésorière soit autorisée à faire le paiement de cent soixante-quinze dollars (175.\$), prise dans le poste budgétaire (02-702-32-447).

Adoptée à l'unanimité des conseillers

(13-01-28) DEMANDE D'INTERVENTION BELL CANADA

CONSIDÉRANT que Bell Canada désire transférer un toron & 4 F/S sur un nouveau poteau;

CONSIDÉRANT que Bell Canada demande le consentement de la municipalité;

Proposé par: Roger Tessier

Appuyé par : Jocelyn Verrier

IL EST RÉSOLU que le Conseil consent, par les présentes à la construction et à l'entretien par Bell Canada de ses lignes de téléphone dans les limites de la municipalité aux endroits et de la manière indiquée au plan CM 01 du projet G81948 en date du 27 décembre 2012;

Que ce Conseil autorise par les présentes la dite Compagnie à émonder tous les arbres croissants ou existants sur la rue susceptibles de gêner la construction ou l'exploitation de la dite ligne de téléphone indiquée au plan susdit; cet émondage devra être fait sans dommage inutile et aux frais et risques de la dite Compagnie;

Que la secrétaire-trésorière soit autorisée à signer l'approbation d'emplacement Bell Canada.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

(13-01-29) ENTRETIEN MÉNAGER ÉGLISE

CONSIDÉRANT que la Fabrique Sainte-Jeanne d'Arc assumait l'entretien ménager du bâtiment de l'église à la demande de la Municipalité de Lefebvre selon la résolution numéro (12-09-186);

CONSIDÉRANT que la municipalité n'utilise pas le bâtiment de l'église;

Proposé par: Rachel Laflamme

Appuyé par: François Parenteau

IL EST RÉSOLU par le conseil de demander à la Fabrique Sainte-Jeanne d'Arc de continuer l'entretien ménager tel qu'avant et aux mêmes conditions;

Que la municipalité rembourse à la Fabrique les dépenses reliées à l'entretien ménager sur présentation de factures;

Que la municipalité assumera l'entretien ménager du bâtiment au moment que celle-ci commencera à utiliser le bâtiment.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

(13-01-30) CHAISES EMPILABLES POUR L'ÉGLISE

CONSIDÉRANT que des chaises doivent être achetées pour la salle de l'église;

CONSIDÉRANT que des demandes de prix ont été faites pour une quantité de 100 fauteuils empilables en vinyle noir;

CONSIDÉRANT que trois soumissions ont été reçues:

- Mégaburo Drummondville:	38.59\$/chaise
- Buropro:	39.00\$/chaise
- CTI :	39.75\$/chaise

Proposé par: Rachel Laflamme

Appuyé par: Lina Lacharité

IL EST RÉSOLU que la municipalité de Lefebvre fasse l'achat de 125 fauteuils empilables de Mégaburo Drummondville au montant de quatre mille huit cent vingt-trois dollars et soixante-quinze cents (4 823.75.\$) plus taxes;

Qu'une somme de cinq mille six cents dollars (5 600.\$) soit allouée pour cette dépense, prise dans le poste budgétaire (03-310-14-000).

Adoptée à l'unanimité des conseillers

(13-01- 31) PROCLAMATION DES JOURNÉES DE LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE DANS NOTRE MUNICIPALITÉ

CONSIDÉRANT QUE la Table régionale de l'éducation du Centre-du-Québec mobilise depuis 2004 tous les acteurs de la communauté à soutenir la réussite éducative afin que le plus grand nombre de jeunes obtiennent un premier diplôme ou qualification;

CONSIDÉRANT QUE la région du Centre-du-Québec a besoin d'une relève qualifiée pour assurer son plein développement socioéconomique;

CONSIDÉRANT QUE la Table régionale de l'éducation du Centre-du-Québec tient, du 11 au 15 février 2013, sa troisième édition centricoise des *Journées de la persévérance scolaire*, sous le thème *Le Centre-du-Québec en route vers la réussite*;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de la troisième édition centricoise des *Journées de la persévérance scolaire*, la Table régionale de l'éducation du Centre-du-Québec invite tous les acteurs de la communauté à poser un geste d'encouragement à l'égard de la persévérance scolaire afin de démontrer aux jeunes que la communauté les soutient dans la poursuite de leurs études.

Proposé par : François Parenteau

Appuyé par : Jocelyn Verrier

IL EST RÉSOLU par le conseil municipal de déclarer les journées des 11, 12, 13, 14 et 15 février 2013 les *Journées de la persévérance scolaire* dans notre municipalité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

(13-01-32) PRÊT DE LA SALLE À L'ÉGLISE / DEMANDE DE LA FADOQ CLUB DE LEFEBVRE

CONSIDÉRANT que la FADOQ Club de Lefebvre demande à la municipalité d'utiliser la salle de l'église pour leur dîner du 27 janvier prochain;

Proposé par : Lina Lacharité

Appuyé par : François Parenteau

IL EST RÉSOLU que la Municipalité de Lefebvre autorise le prêt de la salle de l'église gratuitement à la FADOQ Club de Lefebvre pour leur dîner du 27 janvier 2013;

Que la FADOQ Club de Lefebvre assume l'entière responsabilité s'il enfreint la Loi sur les permis d'alcool et la Loi sur les infractions en matière de vente de boissons alcooliques;

Que la FADOQ Club de Lefebvre doit effectuer le ménage de la salle après leur activité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

(13-01-33) RÉSERVATION DE LA PATINOIRE ET DE L'ÉCOLE POUR UN TOURNOI DE HOCKEY

CONSIDÉRANT que Monsieur François Lemieux désire organiser un tournoi de hockey familial, soit le 19 janvier prochain et remis au 26 janvier 2013 tout dépendant de la température;

CONSIDÉRANT que Monsieur François Lemieux demande la permission à la municipalité d'utiliser la patinoire et l'école (la salle et les toilettes);

Proposé par : Lina Lacharité

Appuyé par : Roger Tessier

IL EST RÉSOLU par le Conseil municipal de Lefebvre d'accepter la demande de Monsieur François Lemieux soit l'utilisation de la patinoire et de l'école (salle & toilettes) le 19 ou le 26 janvier prochain de 9h00 à 21h00;

Que Monsieur François Lemieux s'engage à être responsable du bon ordre de la journée, de la clé de l'école et de verrouiller le bâtiment au plus tard à 21h00;

Que le ménage doit être fait à la fin de la journée d'activité dans le bâtiment de l'école.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

LES JEUDIS EN CHANSONS

La directrice générale explique le programme JEUDI EN CHANSONS. Le conseil décide de ne pas poser leur candidature.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Je soussignée, Julie Yergeau, secrétaire-trésorière de la Municipalité de Lefebvre certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget pour les dépenses ci-haut.

Le 14 janvier 2013 _____
Julie Yergeau, sec.-très.

(13-01-34) LEVÉE DE LA SÉANCE

Levée de la séance proposée par le conseiller Jocelyn Verrier et appuyée par la conseillère Rachel Laflamme à 21:15 heures.

Signé: _____
Claude Bahl, maire

Signé: _____
Julie Yergeau, secrétaire-trésorière